



AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS
TRANSPARENCE - EQUITE - PROBITÉ

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette
ATTESTATION DE PAIEMENT DE LA REDEVANCE N° 239/2026

A LA SOCIETE DYNAMIC CARDS.

Après avoir reçu le contrat du marché n° 028/CAB/PROGOU/TSHP/03/AY1/2026, conclu avec la Province de la Tshuapa, pour un montant total hors taxe dollars américains quatre millions deux cent cinquante mille six cent quatre-vingt-cinq, trente-quatre centimes (USD 4 250 685,34) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains vingt-neuf mille sept cent cinquante-quatre, quatre-vingt centimes (USD 29 754,80), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 11/08/2026

Directeur Administratif et Financier



Sceau de l'Etablissement

Mr. Claude KAYEMBE MBAYI
Directeur Général

0000239